



La coopération franco-britannique dans le domaine nucléaire et la relation avec les Etats-Unis



Centre
d'Études
Supérieures
de la Marine

Clément ARMINJON



cesm.etudes@marine.defense.gouv.fr



La coopération franco-britannique dans le domaine nucléaire et la relation avec les États-Unis

Les difficultés budgétaires et la nécessité de réduire drastiquement les déficits et la dette publique ont des conséquences non négligeables sur les programmes militaires et les mesures sont particulièrement sévères en Grande-Bretagne. Par rapport à l'année 2010, le budget de défense sera réduit progressivement de 7,5% en volume d'ici 2015, 42 000 postes seront supprimés et les équipements réduits. Afin de conserver des forces armées performantes et bien équipées, cette contrainte pousse le gouvernement britannique à étudier les partenariats et mutualisations possibles avec ses alliés.

La France et la Grande-Bretagne, membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies, sont les deux seules puissances nucléaires européennes et font ainsi partie du cercle très fermé des nations disposant de l'arme nucléaire. Elles défendent toutes les deux une stratégie de dissuasion comprenant une composante océanique qui assure une permanence à la mer. La Grande-Bretagne possède quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) de classe Vanguard et environ 160 têtes nucléaires disponibles et la France quatre SNLE de type Triomphant et un arsenal réduit à moins de 300 têtes nucléaires comme l'a annoncé le Président de la République dans son discours de Cherbourg du 21 mars 2008. La France conserve par ailleurs une composante aéroportée, contrairement à la Grande-Bretagne qui l'a abandonnée en 1993. Les deux Etats ont ainsi défini une doctrine de dissuasion assez proche et le Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale français

tout comme la *Strategic Defense Review* de 2010 ont chacun réaffirmé le principe de dissuasion nucléaire. Enfin, la déclaration de coopération de défense et de sécurité du 2 novembre 2010 proclame que les deux alliés n'envisagent « aucune situation où les intérêts vitaux de l'une de nos deux Nations pourraient être menacés sans que ceux de l'autre le soient aussi »¹.

En écho à ce lien entre leurs intérêts vitaux, ces deux puissances ont récemment décidé d'un rapprochement dans le domaine militaire et d'une coopération afin de mettre leurs « forces en mesure d'agir ensemble, optimiser [leurs] capacités et mieux rentabiliser [leur] investissement de défense ». Celle-ci a été formalisée lors de la réunion de Lancaster House en novembre 2010 qui porte notamment sur le domaine nucléaire. Cette dimension de la nouvelle coopération est particulièrement remarquable, étant donné qu'il s'agit d'un domaine de souveraineté par excellence, et elle illustre la proximité des deux alliés. Les accords signés prévoient notamment de partager les efforts de recherche en matière de dissuasion nucléaire. Les deux pays étant parties au traité international d'interdiction des essais nucléaires du 24 septembre 1996, ils ont décidé de l'ouverture en France d'un centre commun d'expérimentations, baptisé EPURE, dont les conditions de fonctionnement sont prévues par le traité dont le Parlement français a autorisé la ratification par la loi du 26 mai 2011. Ce centre permettra de mutualiser les capacités en simulation d'essais nucléaires afin de garantir la fiabilité et la sécurité de leur outil de dissuasion. France et Grande-Bretagne devraient par ailleurs favoriser des projets communs d'entretien et de maintenance de certaines composantes de leurs SNLE. Un programme commun de technologies radiographiques et diagnostiques, installé dans une infrastructure commune construite au Royaume-Uni, est également prévu d'ici 2014 par cet accord de coopération. Les économies engendrées par ces infrastructures communes sont estimées à 450 millions d'euros pour chacun des pays environ. La coopération engagée portera sur le long terme puisque le texte a une durée de vie de cinquante ans. Il convient aussi de noter que cette nouvelle coopération franco-britannique ménage les intérêts nationaux puisque les deux Etats auront un accès libre aux installations pour réaliser les expérimentations prévues par leurs programmes nationaux, des zones nationales seront réservées aux personnels de chaque Etat et il sera possible d'utiliser certains équipements à des fins exclusivement nationales sous réserve de l'accord des deux parties. La mutualisation en matière nucléaire a ses limites et ne concerne pas le cœur de la dissuasion.

¹ <http://www.elysee.fr/president/les-actualites/declarations/2010/declaration-sur-la-cooperation-de-defense-et-de.9948.html>

Par rapport aux autres puissances nucléaires mondiales, la spécificité du programme nucléaire militaire britannique réside dans sa coopération très étroite voire sa dépendance vis à vis des Etats-Unis. La collaboration entre les deux alliés dans le domaine nucléaire est en effet ancienne. Les accords de défense mutuelle du 3 juillet 1958, qui auraient été reconduits en 2004, ont scellé d'abord cette coopération dans le domaine nucléaire, complétés par les accords de Nassau du 21 décembre 1962 qui portent sur la vente à la Grande-Bretagne de missiles par les Américains et offrent l'accès à un site de tests nucléaires au Nevada. En effet, dans les années 1950, le Royaume-Uni avait tenté de lancer un programme de missiles balistiques (Blue Streak), qui se solda par un échec, et s'était donc tourné vers le missile américain air-sol Skybolt dont les Etats-Unis s'engageaient à financer les frais de recherche et développement. Ce programme fut abandonné unilatéralement par les autorités américaines et afin de permettre aux Britanniques d'équiper leurs SNLE et de mettre un terme aux tensions dues à l'arrêt du programme, un accord fut signé pour la fourniture de missiles Polaris, remplacés par les Trident par un texte de 1982. Depuis, les Etats-Unis arment les Britanniques en leur vendant des missiles balistiques Trident et en assurant leur maintien en condition opérationnelle. De fait, Londres a ainsi renoncé à maîtriser l'ensemble de la filière technologique nucléaire. Il en résulte une certaine dépendance de la Grande-Bretagne vis-à-vis de son allié américain dans les domaines scientifique, technique et opérationnel, avec une expertise importante des laboratoires américains dans le programme nucléaire britannique et une assistance dans le développement et la maintenance. La situation de la Grande-Bretagne est d'autant plus originale que, détentrice d'armes nucléaires, elle a abrité aussi pendant longtemps des moyens nucléaires américains sur son propre territoire.

Or il est utile de s'intéresser à l'avenir de la force de dissuasion britannique et à celui du soutien américain. Les accords de coopération avec la France peuvent en effet constituer une porte de sortie vers plus d'indépendance à l'égard des Etats-Unis. Cette question est d'autant plus cruciale que, même si les relations sont étroites, constantes et de qualité, le soutien américain au programme nucléaire britannique n'est pas forcément assuré à long terme. Le Président Obama avait ainsi insisté dans son discours de Prague du 5 avril 2009 sur l'espoir d'un monde sans armes nucléaires. Il affirmait « *clairement et avec conviction l'engagement de l'Amérique à rechercher la paix et la sécurité dans un monde sans armes nucléaires* », tout en rappelant que « *tant que ces armes existeront, [ils conserveraient] un arsenal sûr et efficace* ». Dans cette perspective, Etats-Unis et Russie, qui disposent des

plus gros stocks d'armes nucléaires, signaient en 2010 l'accord START III prévoyant une réduction des arsenaux nucléaires. Par ailleurs, le projet de bouclier antimissile déployé sur l'Europe dans le cadre de l'OTAN pourrait être de nature à remettre en cause à terme la pertinence de la coûteuse dissuasion nucléaire assurée par la France et la Grande-Bretagne. L'Europe, protégée de toute attaque balistique grâce à un système de radars et de moyens d'interception, pourrait ainsi se passer de l'arme nucléaire. C'est sans compter sur les possibles failles du système et le contrôle américain du système qui affaiblirait l'autonomie et l'indépendance stratégique des Etats. Enfin, l'allié américain peut avoir intérêt à œuvrer vers un monde dénucléarisé car il conservera de fait une prééminence grâce à sa suprématie militaire et technologique.

Ainsi, la coopération dans le domaine nucléaire avec la France peut apporter aux Britanniques davantage d'indépendance vis à vis des Etats-Unis. L'accord porte en effet sur les efforts de recherche en matière de dissuasion, un domaine indispensable pour assurer la pérennité de la capacité nucléaire et de la dissuasion sur le long terme. Il constitue par ailleurs une occasion pour la France d'arrimer la Grande-Bretagne au club des puissances nucléaires, s'assurer ainsi un partenaire sur le sol européen et éviter un isolement pour résister aux pressions de désarmement nucléaire. L'utilité de la dissuasion a toujours été réaffirmée en France et son abandon n'est ni prévu, ni envisageable, afin de conserver un statut de puissance, une crédibilité et une indépendance suffisantes. Cette assistance de la France à la Grande-Bretagne, qui a en partie perdu un savoir-faire dans le domaine, et cette réaffirmation de la dissuasion sont d'autant plus nécessaires que la question de la dissuasion nucléaire fait débat outre-Manche, contrairement au consensus qui prévaut en France. Outre les débats politiques et l'opposition des libéraux démocrates au maintien d'une dissuasion jugée trop coûteuse, trois anciens généraux britanniques dont l'ancien chef d'Etat major Lord Bramall, ont publié une tribune en janvier 2009 dans *The Times*. Cette dernière critiquait le caractère « *complètement inutile* » de la dissuasion, qui ne serait plus adaptée aux nouvelles menaces, et affirmait qu'il était impensable que l'arme puisse être utilisée par la Grande-Bretagne sans l'accord des Etats-Unis².

De plus, mis à part le fait que le débat politique au Royaume-Uni porte plus sur la pertinence de conserver une dissuasion nucléaire et une permanence à la mer que sur la relation très proche avec les Etats-Unis, la

² <http://www.telegraph.co.uk/news/uknews/defence/4268661/Trident-nuclear-deterrent-completely-useless-say-retired-military-officers.html>

coopération avec la France représente davantage une opportunité de diversification des partenariats plutôt qu'une véritable sortie de dépendance vis à vis des Etats-Unis. En effet, les missiles utilisés dans les sous-marins britanniques resteront très probablement achetés au partenaire américain, même si la décision a été reportée. On peut par ailleurs raisonnablement penser que la coopération se maintiendra à un niveau élevé, ce qui n'est pas de nature à permettre aux Britanniques de retrouver une réelle autonomie technique et scientifique. Enfin, la proximité britannique avec l'allié américain, tant au niveau culturel et politique, reste un fait majeur. Dans son Livret vert sur la Défense publié en 2010, le ministère britannique de la Défense note ainsi que, par la coopération avec les partenaires européens et un plus grand rôle international de l'Union européenne, le rôle moteur du Royaume-Uni en Europe renforcera sa relation avec les Etats-Unis³. Il n'est donc nullement question pour le gouvernement britannique d'affaiblir le lien avec les Américains, ni même de chercher à le substituer par des partenariats avec des pays européens comme la France.

Ainsi, l'accord conclu avec la France dans le domaine nucléaire est un signe politique fort qui permettra à la Grande-Bretagne de diversifier ses partenariats, de maintenir sa recherche dans le domaine nucléaire et la défense, sans rompre la relation spéciale avec les Etats-Unis qui conservent un poids important. Alors que le couple franco-allemand est considéré comme le moteur essentiel de la construction et de l'intégration européennes, le tandem franco-britannique se distingue davantage par sa volonté de coopération en matière de défense. La France et le Royaume-Uni présentent effectivement de fortes convergences, illustrées par ce partenariat dans un domaine sensible. Leur proximité et leur capacité à travailler ensemble se sont ainsi remarquablement illustrées pendant l'année 2011 dans l'opération Harmattan en Libye, dans laquelle des moyens militaires importants ont été engagés. Les deux puissances européennes ont été de fait motrices dans la gestion de la crise libyenne, alors que l'allié américain se tenait plus en retrait. Initiée par le sommet de Saint-Malo de 1998, la coopération franco-britannique est ainsi renforcée par les accords de 2010 et pourrait constituer les prémisses d'une réelle défense européenne, grâce à des rapprochements bilatéraux entre grands pays de l'Union, à défaut d'une unanimité entre les différents Etats.

³ *“The UK will greatly improve its influence if we and our European partners speak and act in concert. A robust EU role in crisis management will strengthen NATO. Playing a leading role at the heart of Europe will strengthen our relationship with the US”.*